

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 septembre 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt et un, s'est rassemblé au gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION DE
RESERVATION DE
87 LOGEMENTS
DANS UNE
OPERATION
D'ACQUISITION-
AMELIORATION DU
BAILLEUR SOCIAL
IMMOBILIERE 3F AU
1-3-5 RUE DU 8 MAI
1945 ET 2-4-6 RUE
GUYNEMER.

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL (à partir du point 10), Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Richard LE PONTOIS par Patrick CARROUER, Sonia ANGEL par Valérie LEBAS (jusqu'au point 10), Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lucie FERRANDON, Hélène BERTHOUMIEUX par Frédérique SARRE

ABSENTES : Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

OBJET : CONVENTION DE RESERVATION DE 87 LOGEMENTS DANS UNE OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DU BAILLEUR SOCIAL IMMOBILIERE 3F AU 1-3-5 RUE DU 8 MAI 1945 ET 2-4-6 RUE GUYNEMER.

Le Conseil,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la construction et de l'habitation,
VU la demande du bailleur social Immobilière 3F, de garantie d'emprunt par la Ville concernant un projet d'acquisition-amélioration d'un ensemble immobilier situé 1-3-5 rue du 8 mai 1945 et 2-4-6 rue Guynemer aux Lilas ainsi que la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2021 accordant sa garantie d'emprunt pour cette opération,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

En contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la Ville des Lilas au bailleur social Immobilière 3F, la Ville a un droit de réservation de 87 logements sur les 432 logements de l'ensemble immobilier.

Une convention de réservation est nécessaire pour déterminer ces logements.

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le projet de convention de réservation ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de réservation de 87 logements aux 1-3-5 rue du 8 mai 1945 et 2-4-6 rue Guynemer aux Lilas, entre la Commune des Lilas et la société anonyme d'HLM Immobilière 3F, sise 159 rue Nationale 75638 Paris cedex 13, en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée à cette dernière.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la présente délibération et la convention susvisée seraient caduques si le conventionnement de l'opération susvisée en logements sociaux, par les services de l'Etat, n'aboutissait pas.

ARTICLE 4 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au trésorier municipal, aux intéressés et affichés en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :
Voix pour 33
Voix contre
Abstentions
NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **01 OCT. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210929-D104-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021